

Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 7 novembre 2006, intitulée: «Projet Coquelicot».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- établir une image directrice du site avec l'ensemble des collectifs concernés, dont «Pour que pousse Coquelicot», afin de procéder à des réalisations par étapes;
- poursuivre le processus participatif novateur engagé sur la base du projet actuel de «Pour que pousse Coquelicot»;
- signer une convention de participation avec l'association «Pour que pousse Coquelicot»;
- déclarer la parcelle concernée «projet pilote de l'Agenda 21 en matière d'aménagement urbain».

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La proposition PR-506 relative à l'ouverture d'un crédit de 650 000 francs destiné à conduire de manière coordonnée des études d'assainissement et de reconstruction en vue d'assurer une transformation urbaine optimale du périmètre situé entre la rue du Stand, la rue des Gazomètres, le boulevard Saint-Georges et le cimetière de Plainpalais (anciens terrains des Services industriels de Genève) et qui est à l'examen du Conseil municipal, constitue la réponse à cette motion.

La concertation avec l'association «Pour que pousse Coquelicot» a été interrompue en raison de la problématique de la contamination du site qui a impliqué avant tout la coordination entre les trois propriétaires de parcelles sur ce site, soit les Services industriels de Genève, l'Etat de Genève et la Ville de Genève.

A partir du moment où la gestion du dossier est maintenant définie entre ces trois instances, le Conseil administratif va pouvoir reprendre cette concertation en particulier pour l'élaboration de l'image directrice de reconstruction sur ce site selon des modalités qui restent à déterminer.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 25 avril 2007.